

Ecole de Musique de Bièvres

Adresse postale : Mairie, Place de la Mairie 9170 BIEVRES – Tel : 01 69 85 54 37 (répondeur)

mail : contact@musique-bievres.org – internet : www.musique-bievres.org –  Ecole de Musique de Bièvres

Les cours ont lieu au : Centre RATEL allée des castors.

Tarifs INSCRIPTIONS saison 2020-2021

ADHÉSION INDIVIDUELLE : 45 euros									
COURS INDIVIDUELS D'INSTRUMENTS									
Coefficient familial	A	B	C	D	E	F	G	H	Hors VGP
Tarifs par enfant jusqu'à 18 ans (incluant le solfège et les ateliers de musique d'ensemble)									
30 mn	270	328	386	444	502	560	618	676	734
45 mn	405	492	579	666	753	840	927	1014	1101
Duo 50 mn	248	301	354	407	460	513	567	620	673
Tarifs par adulte (plus de 18 ans)									
30mn	340	411	482	553	624	695	766	837	908
45 mn	510	617	723	830	936	1043	1149	1256	1362
Duo 50 mn	312	377	442	507	572	637	702	767	832
Réductions sur les tarifs des cours individuels :									
- 5% pour 2 élèves inscrits, 10% de réduction pour 3 élèves inscrits, 15% de réduction pour 4 élèves et plus. - 50% pour le même élève inscrit en 2ème instrument (durée max 30 mn). Réduction non cumulable avec les réductions ci-dessus.									
ATELIERS ET COURS COLLECTIFS									
Tarif par enfant non inscrit en instrument : 240 €									
Tarif par adulte non inscrit en instrument :									
Ateliers orchestre ou rock : 300 € Ateliers jazz ou solfège (ados et adultes) : 240 € Ensemble vocal (ados et adultes) : 180 €									
Tarif par adulte déjà inscrit en instrument									
Ateliers (dont Solfège et Ensemble Vocal) : 60 € par atelier									
Pour les adultes et enfants non inscrits en instrument : Réduction de 50% sur le prix de l'atelier le moins cher									

Calcul du quotient familial

Quotient familial			
INF		294,00	A
ENTRE	294,00 €	428,00 €	B
ENTRE	428,00 €	621,00 €	C
ENTRE	621,00 €	902,00 €	D
ENTRE	902,00 €	1 308,00 €	E
ENTRE	1 308,00 €	1 898,00 €	F
ENTRE	1 898,00 €	2 751,00 €	G
SUP	2 751,00 €		H

Le quotient familial est calculé en fonction des revenus imposables du foyer auxquels s'ajoutent les allocations familiales.

QUOTIENT = (Revenus imposables + Allocations familiales) / 12 mois / nombre de parts.

Calcul du nombre de part (différent de l'administration fiscale) : 1 parent = 1 part, 1 enfant = 1 part, 1 part supplémentaire si enfant ou adulte handicapé, parent isolé ou veuf.

Afin que le tarif maximum ne vous soit pas appliqué automatiquement, vous devez, pour les cours d'instrument, faire calculer votre quotient familial en Mairie ou nous fournir les pièces justificatives.

Reprise des cours : **Lundi 14 septembre 2020**